

MESURES D'HARMONISATION GÉNÉRIQUES

AMBIANCE CHASSE ORIGNAL

TLGIRT Lac-Saint-Jean

Date d'approbation	14 nov. 2016	
Instance décisionnelle	DGR	
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016	

DÉTAIL DE LA MESURE D'HARMONISATION GÉNÉRIQUE		
No_MHG:	5.06C2 – MHG – AMBIANCE CHASSE ORIGNAL	
Nom de la MHG :	Mise en valeur des secteurs de chasse à l'orignal	
Territoire d'application :	Réserves fauniques et pourvoiries	
Unité d'aménagement :	024-71, 025-71 et 027-51	

OBJET DE LA PRÉOCCUPATION:

La satisfaction de la clientèle dans les réserves fauniques et les pourvoiries fait l'objet d'une préoccupation importante pour les gestionnaires. Celle-ci est directement liée à la qualité de l'expérience de chasse qu'aura le client durant son séjour. La qualité de l'expérience est basée notamment sur une diversité de peuplements, l'accès au territoire et la visibilité pour le chasseur. Dans le but de maintenir un potentiel intéressant pour la chasse à l'orignal, certaines situations doivent être évitées telles que le manque de certains types de peuplements actuellement observé à l'échelle de certains secteurs de chasse. Selon la répartition spatio-temporelle, il peut y avoir une très grande variabilité dans la qualité d'utilisation du secteur par les chasseurs et par la grande faune.

DESCRIPTION DES BESOINS:

Dans le but de maintenir la satisfaction de la clientèle, l'objectif de cette mesure d'harmonisation est de conserver un amalgame adéquat de peuplements à l'échelle des secteurs de chasse. Chaque secteur devrait idéalement comporter les caractéristiques suivantes :

- une bonne répartition spatiale des classes d'âge et des types de couverts;
- une proportion adéquate de peuplements de 3 m et moins;
- une proportion adéquate de peuplements de 7 m et plus;
- une proportion adéquate de peuplements **mixtes** qui respecte les domaines bioclimatiques et la biodiversité qui y est associée.

INDICATEUR (SI APPLICABLE):

Pourcentage de respect des ententes intervenues entre les gestionnaires de TFS et les aménagistes du MFFP. N.B. Besoin de documenter la situation par secteur de chasse lorsqu'il a été impossible de mettre en œuvre les solutions proposées ou toute autre solution alternative.

CIBLE (SI APPLICABLE):

S.O.

Forêts, Faune et Parcs Québec

MESURES D'HARMONISATION GÉNÉRIQUES

AMBIANCE CHASSE ORIGNAL

TLGIRT Lac-Saint-Jean

Date d'approbation	14 nov. 2016	
Instance décisionnelle	DGR	
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016	

SOLUTIONS POTENTIELLES:

- 1- Favoriser une modulation des activités d'aménagement forestier dans le temps et dans l'espace à l'échelle des secteurs de chasse, en portant une attention particulière aux paramètres suivants :
 - répertorier les peuplements résiduels, en privilégiant les peuplements mixtes;
 - bien répartir les peuplements résiduels dans chaque secteur de chasse;
 - maintenir des superficies en régénération non traitées en travaux d'éducation (EPC, DEG, NET et DEP) et d'autres superficies en traitements modulés visant la création de peuplements à structure ou à composition hétérogène (densité et hauteur variables, mixtes, résineux avec ilots de feuillus, etc.).
- 2- Redécoupage possible de certains secteurs de chasse par des gestionnaires fauniques des territoires visés (pourvoirie ou réserve faunique).
- 3- À titre d'exemple et selon la superficie du secteur chasse :
 - tenter de limiter à un maximum de 40 à 50 % la proportion de peuplements de 3 m et moins;
 - tenter de maintenir une proportion **minimale de 10** % de peuplements propice à l'alimentation de la grande faune afin de favoriser sa présence dans le secteur de chasse (MF10, Fl50 ou MFl30) incluant une proportion de 3 m et moins favorisant une bonne visibilité pour le chasseur;
 - tenter de maintenir une proportion minimale de 15 à 40 % de peuplements représentatifs de 7 m et plus: répartition adéquate d'un certain nombre d'assiettes de coupe de superficie réduite (selon les besoins précisés par le gestionnaire faunique concerné) pour les coupes de régénération CPRS, CPRS U TIGE et CPRS U BOUQ.

<u>ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE POUVANT PERMET</u>TRE DE BONIFIER L'ANNEXE :

RESPONSABILITÉS				
Préparée par (SCT/délégué) :	Sous-comité sur les espèces d'intérêt socioéconomique			
Professionnel responsable FES :	Steeve Coulombe, ing.f., UG de Rivière-Péribonka			
Adhésion de la TLGIRT :	TLGIRT : Lac-Saint-Jean	Date : 7 février 2017		
Adhésion du MFFP (chef) :	Benjamin Martin, ing.f., chef de l'UG de Rivière-Péribonka	Date : 1 ^{er} décembre 2018		

Historique de l'annexe				
Date	Action	Date	Section modifiée	Commentaires
7 avril 2016	Adoption	7 avril 2016	Création initiale	1 ^{re} version
7 février 2017	Adoption de la modification proposée par le MFFP	7 février 2017	Indicateur	L'indicateur est modifié pour le respect des ententes
1 ^{er} décembre 2018	Mise à jour – Fusion UA	1 ^{er} décembre 2018	Mise à jour – UA	

Forêts, Faune et Parcs Québec 💀 🐼

MESURES D'HARMONISATION GÉNÉRIQUES

AMBIANCE CHASSE ORIGNAL

TLGIRT Lac-Saint-Jean

Date d'approbation	14 nov. 2016
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016